

# **AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

## **DELOITTE & ASSOCIES**

IMMEUBLE CASTEL OFFICE - 7 BOULEVARD JACQUES SAADE - 13235 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 93 37 20 20 - FAX : +33 (0) 4 93 37 20 00

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 188 160 EUROS - RCS NANTERRE B 811 599 406 - SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92200 NEUILLY SUR SEINE

## **MAZARS**

300 AVENUE DU PRADO - 13008 MARSEILLE

TEL : +33 (0) 4 91 29 61 01 - FAX : +33 (0) 4 88 66 86 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS PARIS B 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

# **AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR**

Société anonyme au capital de 148 000 €  
Siège social : Rue Costes et Bellonte 06206 Nice  
R.C.S : Nice 493.479.489

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'assemblée générale de la société AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Règles et principes comptables :

Les notes 3.4, 3.5 et 3.17 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions pour impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour passifs sociaux, notamment pour indemnités de fin de carrière et pour couvrir les engagements donnés dans le cadre de la mise à disposition du personnel, selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes 3.16 et 16 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille, le 11 mars 2020

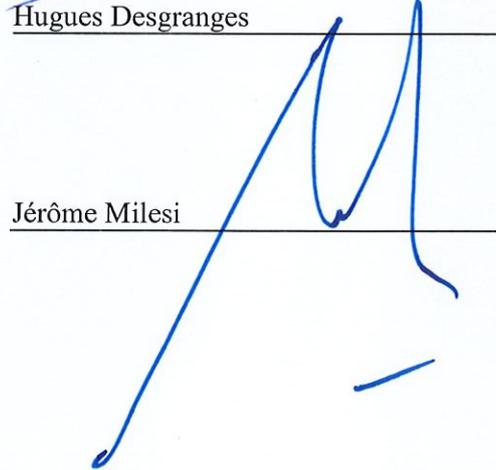
Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**



Hugues Desgranges

**MAZARS**



Jérôme Milesi

2019



*Aéroports de la Côte d'Azur*

**COMPTES ET ANNEXE GROUPE**



AEROPORTS  
DE LA COTE D'AZUR

**COMPTES CONSOLIDES**  
**GROUPE AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR**  
**Exercice clos le 31 décembre 2019**

---



## SOMMAIRE

---

<b>BILAN</b>	<b>3</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>4</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>6</b>
<b>NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>7</b>
<b>Note 1. Informations générales</b>	<b>7</b>
<b>Note 2. Base de préparation des états financiers</b>	<b>7</b>
<b>Note 3. Principes et méthodes comptables</b>	<b>7</b>
<b>Note 4. Périmètre de consolidation</b>	<b>13</b>
<b>Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période</b>	<b>13</b>
<b>Note 6. Evénements postérieurs à la clôture</b>	<b>13</b>
<b>Note 7. Ecart d'acquisition</b>	<b>14</b>
<b>Note 8. Immobilisations incorporelles</b>	<b>15</b>
<b>Note 9. Immobilisations corporelles</b>	<b>15</b>
<b>Note 10. Immobilisations financières</b>	<b>16</b>
<b>Note 11. Stocks et en-cours</b>	<b>16</b>
<b>Note 12. Clients et autres créances</b>	<b>17</b>
<b>Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>17</b>
<b>Note 14. Capital</b>	<b>17</b>
<b>Note 15. Autres fonds propres</b>	<b>18</b>
<b>Note 16. Provisions pour risques et charges</b>	<b>18</b>
<b>Note 17. Dettes financières</b>	<b>19</b>
<b>Note 18. Dettes non financières</b>	<b>20</b>
<b>Note 19. Résultat financier</b>	<b>20</b>
<b>Note 20. Résultat exceptionnel</b>	<b>20</b>
<b>Note 21. Impôts sur le résultat</b>	<b>20</b>
<b>Note 22. Personnel</b>	<b>22</b>
<b>Note 23. Engagements hors bilan</b>	<b>22</b>
<b>Note 24. Informations relatives aux parties liées</b>	<b>23</b>
<b>Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>23</b>

## BILAN

En K€

Actif	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	7	14 337	14 337
Immobilisations incorporelles	8	4 111	5 053
Immobilisations corporelles	9	491 767	471 503
Immobilisations financières	10	3 091	3 143
<b>Actif immobilisé</b>		<b>513 306</b>	<b>494 036</b>
Stocks et en-cours	11	1 457	1 315
Clients et comptes rattachés	12	30 024	31 995
Impôt différé actif	21	-	57
Autres créances et comptes de régularisation	12	24 687	13 861
Disponibilités	13	27 650	31 722
<b>Actif circulant</b>		<b>83 818</b>	<b>78 950</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>597 124</b>	<b>572 986</b>

Passif et capitaux propres	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	14	148	148
Primes d'émission		-	-
Réserves consolidées		154 987	147 254
Résultat consolidé		37 637	51 943
Subventions d'investissement		2 244	1 479
<b>Capitaux propres</b>		<b>195 016</b>	<b>200 824</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>15</b>	<b>100 307</b>	<b>85 656</b>
<b>Provisions</b>	<b>16</b>	<b>9 497</b>	<b>8 100</b>
Emprunts et dettes diverses	17	180 544	179 399
Impôt différé passif	21	6 537	8 245
Fournisseurs et comptes rattachés	18	19 783	16 609
Autres dettes et comptes de régularisation	18	85 439	74 153
<b>Dettes</b>		<b>292 303</b>	<b>278 406</b>
<b>Total du passif</b>		<b>597 124</b>	<b>572 986</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En K€

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires		289 260	298 299
Coût d'achat des marchandises vendues		(7 873)	(7 765)
Coût d'achat des matières premières		(616)	(760)
Autres consommations externes		(98 730)	(92 450)
Charges de personnel	22	(45 300)	(47 789)
Impôts et taxes		(6 568)	(7 081)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(58 777)	(55 216)
Autres charges et produits d'exploitation		(10 048)	(9 083)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>61 348</b>	<b>78 155</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>19</b>	<b>(3 844)</b>	<b>(3 820)</b>
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>57 504</b>	<b>74 335</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>20</b>	<b>(2)</b>	<b>4 082</b>
Impôt sur les résultats	21	(19 865)	(26 474)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>37 637</b>	<b>51 943</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>37 637</b>	<b>51 943</b>
Résultat des minoritaires		-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>37 637</b>	<b>51 943</b>
Nombre d'actions avant dilution		148 000	148 000
Résultat net par action (en euros)		254,30	350,96
Résultat net dilué par action (en euros)		254,30	350,96
<b>EBITDA</b>		<b>120 125</b>	<b>133 371</b>

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€

	Nombre d'Actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Situation au 31 décembre 2017</b>	<b>148 000</b>	<b>148</b>	<b>184 942</b>	<b>42 832</b>	<b>1 924</b>	<b>229 846</b>	-	<b>229 846</b>
Distribution de dividendes	-	-	(80 513)	-	-	(80 513)	-	(80 513)
Affectation du résultat	-	-	42 832	(42 832)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	51 943	-	51 943	-	51 943
Autres variations	-	-	(6)	-	(445)	(451)	-	(451)
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>148 000</b>	<b>148</b>	<b>147 254</b>	<b>51 943</b>	<b>1 479</b>	<b>200 824</b>	-	<b>200 824</b>
Distribution de dividendes	-	-	(44 104)	-	-	(44 104)	-	(44 104)
Affectation du résultat	-	-	51 943	(51 943)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	37 637	-	37 637	-	37 637
Autres variations	-	-	(105)	-	766	660	-	660
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>148 000</b>	<b>148</b>	<b>154 987</b>	<b>37 637</b>	<b>2 244</b>	<b>195 016</b>	-	<b>195 016</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

En K€

		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de l'ensemble consolidé		37 637	51 943
Amortissements et provisions		58 866	54 988
Variation des impôts différés	21	(1 651)	(1 437)
Plus ou moins values de cession d'actif		205	(630)
<b>Marge brute d'autofinancement des entreprises intégrées</b>		<b>95 057</b>	<b>104 864</b>
Variation des stocks	11	(142)	(92)
Variation des clients	12	1 971	(4 482)
Variation des autres débiteurs	12	(10 826)	(9)
Variation des fournisseurs	18	3 174	(2 923)
Variation des autres créditeurs	18	(1 761)	11 777
<b>Incidence de la variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>(7 584)</b>	<b>4 272</b>
<b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>87 473</b>	<b>109 136</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	(1 348)	(2 076)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(66 667)	(66 010)
Acquisition d'immobilisations financières (hors titres consolidés)	10	(183)	(703)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	18	1 019	4 309
Cessions d'immobilisations (hors titres consolidés)	8, 9, 10	253	2 157
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(66 926)</b>	<b>(62 323)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(32 041)	(80 513)
Emissions d'emprunts bancaires	17	19 385	33 156
Subventions d'investissement reçues		6 422	(331)
Remboursements d'emprunts bancaires	17	(18 259)	(17 669)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(24 493)</b>	<b>(65 357)</b>
Incidence des changements de principes comptables		(145)	-
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(4 091)</b>	<b>(18 544)</b>
Trésorerie à l'ouverture	13	31 722	50 266
Trésorerie à la clôture	13	27 631	31 722
<b>Variation de trésorerie par les soldes</b>		<b>(4 091)</b>	<b>(18 544)</b>

Les plus ou moins-values de cession d'actif intègrent les variations d'avances forfaitaires.

### Note 1. Informations générales

---

Aéroport Nice Côte d'Azur (« ACA ») est une société anonyme par actions de droit français créée le 28 décembre 2006 dont le siège social est situé rue Costes et Bellonte, BP 3331, 06206 NICE CEDEX 3 (France).

La Société ainsi que ses filiales (« le Groupe ») ont pour activité principale la gestion d'infrastructures aéroportuaires.

ACA a comme activité la gestion des aéroports de Nice Côte d'Azur et Cannes suite à la conclusion d'un contrat de concession avec l'Etat qui prendra fin le 31 décembre 2044.

Le 9 novembre 2016, l'Etat et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes ont cédé respectivement 60% et 4% des actions de la société ACA à la société Azzurra Aeroporti détenue par Atlantia Spa, Aeroporti Di Roma et EDF à travers sa division EDF invest. En 2017, la Principauté de Monaco a acquis 12.5% de la société Azzurra Aeroporti. L'actionnariat actuel de cette entité s'établit donc comme suit : Atlantia Spa 52.51%, Principauté de Monaco 12.5%, Aeroporti di roma 10% et EDF invest 24.99%.

Depuis l'exercice 2016, le groupe ACA est consolidé dans les comptes du groupe Atlantia S.p.A. - 20 rue Antonio Nibby - 00161 Rome en normes comptables internationales (IFRS).

Le groupe ACA a décidé de produire volontairement des comptes consolidés en normes françaises au titre de l'exercice 2019.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Directoire en date du 14 février 2020.

### Note 2. Base de préparation des états financiers

---

Le Groupe établit ses comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (règlement CRC n° 99-02 et n°2005-10 du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont présentées en milliers d'euros.

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Les comptes de la société consolidante et des entités consolidées correspondent à l'année civile 2019.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables françaises repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction qui affectent le montant des actifs et passifs à la date de clôture du bilan et le montant des produits et charges de l'exercice.

### Note 3. Principes et méthodes comptables

---

#### 3.1. Méthodes de consolidation

---

Les sociétés sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré au Groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation

La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise associée est comptabilisée au compte de résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ».

### **3.2. Opérations internes**

---

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont retraités.

### **3.3. Conversion des éléments en devises**

---

Toutes les entités du Groupe établissent leurs comptes en Euro, qui est également leur monnaie de fonctionnement.

### **3.4. Ecarts d'acquisition**

---

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les écarts d'acquisition peuvent donner lieu à correction dans un délai d'un an suivant la date d'acquisition.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les écarts d'acquisition ont été définis comme ayant une durée d'utilisation non définie. Ils ne sont donc plus amortis.

La valeur nette ainsi déterminée peut donner lieu à dépréciation complémentaire lorsque les valeurs recouvrables deviennent inférieures aux valeurs nettes comptables.

### **3.5. Immobilisations incorporelles et corporelles**

---

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunts liés aux investissements sont comptabilisés en charges.

- **Spécificités relatives aux actifs concédés**

Cette catégorie d'actifs concerne les sociétés soumises à un régime de concession.

Elle comprend :

- **les immobilisations mises en concession par le concédant :**

Les immobilisations incluent les terrains et plates-formes aéroportuaires et diverses constructions existants lors de l'attribution de la concession ou mis en concession par le concédant pendant la durée de la concession.

La mise en concession de ces immobilisations a fait naître un « droit du concédant » (d'un montant équivalent à celui des immobilisations concernées) constaté au passif du bilan.

Ces immobilisations ainsi que le droit du concédant font l'objet chaque année d'une dépréciation sans incidence sur le compte de résultat, calculée linéairement sur tous les biens « amortissables » en fonction de la durée prévue d'utilisation (sans tenir compte de la date de fin de concession). Actuellement tous les biens amortissables mis en concession par le concédant sont totalement amortis.

- les immobilisations mises en concession par le concessionnaire :

Ces immobilisations, hors biens financés par la taxe d'aéroport, reçoivent un traitement comptable différent selon qu'elles sont ou non renouvelables et que leur renouvellement intervient ou non avant la fin de concession :

➤ Biens non renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit de biens non renouvelables par nature (terrains par exemple) ou dont la durée d'utilisation dépasse la durée résiduelle de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement de caducité par le compte de résultat qui permet au concessionnaire de récupérer le financement apporté. Cet amortissement est calculé sur la durée restant à courir de la concession ;
- D'une dépréciation correspondant à un amortissement technique sans incidence sur le compte de résultat mais permettant de déterminer la valeur nette du bien à l'actif du bilan et dont la contrepartie est le droit du concédant.

➤ Biens renouvelables avant la fin de la concession

Il s'agit des biens dont la durée de vie est inférieure à la durée résiduelle de la concession et qui doivent être renouvelés avant la fin de la concession.

Ces biens font l'objet :

- D'un amortissement technique basé sur la durée d'utilisation de ces biens ;
- D'un amortissement de caducité dit « sur le premier bien » avec impact sur le compte de résultat, calculé sur la durée résiduelle de la concession et destiné à anticiper la charge de caducité lors du dernier renouvellement du bien avant la fin de la concession.

Cet amortissement de caducité sur les biens renouvelables ayant une date de mise en service égale ou postérieure au 01/01/2007 s'applique :

- aux constructions, réseaux, ouvrages d'infrastructures ;
- équipements spéciaux, installations complexes ayant une durée supérieure à 10 ans ;

Les biens financés par la taxe d'aéroport font uniquement l'objet d'un amortissement technique sur la durée d'utilisation du bien.

- Durée d'amortissement des actifs du groupe (concédés ou non concédés)

Nature des biens	Durée
Immo. incorp. : études / logiciels informatiques	1 à 3 ans
Constructions bâtiments	
- Gros œuvre	40 à 50 ans
- Clos couvert	20 à 30 ans
- Second œuvre	10 à 20 ans
- Lot technique	7 à 15 ans
Pistes, voies de circulation et aires de stationnement avions	
- Fondations	40 à 50 ans
- Couches d'usure, enrobés de surface, balisage	10 à 15 ans
Voiries et Parkings	
- Parkings en silo et enterrés	40 à 50 ans
- Auvents, parkings en surface et VRD	15 à 20 ans
- Agencements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

### **3.6. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles**

---

Un test de dépréciation est effectué en présence d'indices de perte de valeur. Il consiste à comparer la valeur comptable d'un actif ou groupe d'actifs à sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif est dépréciée lorsqu'elle devient supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs) et la valeur terminale. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le cas échéant, la dépréciation est comptabilisée en charges exceptionnelles.

### **3.7. Titres de participation non consolidés, autres titres immobilisés**

---

La valeur brute des titres de participation non consolidés est inscrite au bilan au coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

### **3.8. Contrats de location-financement**

---

Les contrats significatifs de crédit-bail et de location financement font l'objet d'un retraitement. Les biens financés par de tels contrats sont inscrits à l'actif avec un emprunt correspondant au passif.

Les biens activés faisant l'objet de contrats de location financement sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Le Groupe ne détient pas de contrats qui nécessiteraient un tel retraitement.

### **3.9. Stocks et en cours**

---

Les stocks de marchandises et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré incluant les frais accessoires d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la rotation et de l'ancienneté des articles.

### **3.10. Créances et dettes**

---

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le poste « Autres créances » est principalement constitué des créances sociales et fiscales.

### **3.11. Equivalents de trésorerie**

---

La société considère comme équivalents de trésorerie, les titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

### **3.12. Subventions d'investissement**

---

Les subventions d'investissement reçues sont inscrites en capitaux propres. Elles sont rapportées aux résultats sur la durée d'utilisation de l'actif financé.

La part des subventions d'investissement finançant des coûts d'exploitation est reprise directement dans le résultat d'exploitation.

### 3.13. Autres fonds propres

---

Les autres fonds propres sont constitués du droit du concédant. Ce droit comprend la contrepartie :

- Des biens apportés à titre gratuit par le concédant ;
- Des amortissements de caducité pratiqués sur les biens non renouvelables (cf. note 3.5) ;
- Les provisions d'amortissement de caducité sur les biens renouvelables (cf. note 3.5).

### 3.14. Dettes financières

---

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges.

### 3.15. Instruments dérivés

---

Des instruments de couverture ont été mis en place pour réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt. Ces instruments ne sont pas comptabilisés à la clôture.

Au 31 décembre 2019, la juste valeur de ces instruments dérivés s'élève à -2 584 K€ (contre -2 376 K€ à fin 2018).

### 3.16. Provisions pour risques et charges

---

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, se traduisant probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

- **Engagements de retraite et autres avantages au personnel**

Le montant des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel fait l'objet d'un calcul actuariel. Ces engagements concernent principalement les indemnités de départ en retraite.

La provision à constituer en découlant est intégrée en dotations aux provisions.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective appliquée sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses actuarielles, de turnover, d'inflation et d'actualisation.

Les actifs de couverture ont été déduits du montant provisionné, le cas échéant.

Les écarts actuariels sont directement enregistrés en résultat.

- **Autres provisions pour risques et charges**

Le Groupe comptabilise une provision pour litige avec un tiers dès qu'un dommage causé avant la clôture de l'exercice est identifié, notamment en cas d'assignation. Lorsqu'un jugement favorable est rendu, les provisions sont maintenues jusqu'à l'expiration du délai d'appel ou du délai de cassation.

### 3.17. Impôts

---

- **Fiscalité différée**

La rubrique « Impôts sur les résultats » du compte de résultat inclut l'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les goodwill constatés dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux moyen du groupe en France correspond à celui de la société ACA (34,43%).

Suite à l'adoption de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 comportant une mesure visant à renforcer la diminution de l'impôt sur les sociétés, la dette d'impôt est calculée en appliquant les taux de 34.43% (pour 2019), 32,02% (pour 2020), 28,41% (pour 2021) et 25,83% (à compter de 2022). Ces taux d'impôt comprennent l'impact de la contribution additionnelle de 3.3% dont le Groupe est redevable.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

- **Intégration fiscale**

La société Aéroports de la Côte d'Azur a mis en place à partir de l'exercice 2016 un groupe d'intégration fiscale, prévu par l'article 233 A du code général des impôts, avec ses filiales dont elle détient plus de 95% du capital.

Suite à la TUP de la société ACA C1 avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, cette société ne fait plus partie du périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice 2019.

En outre, à compter de l'exercice 2019, la société AGST détenue par ACA à hauteur de 99% fait partie du périmètre d'intégration fiscale.

Par conséquent, en 2019, le groupe d'intégration fiscale comprend les sociétés ACA, SKY VALET France, AGST et ACA HOLDING.

### 3.18. Eléments exceptionnels

---

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, charges de restructuration, amortissements exceptionnels, dépréciations d'actifs et abandons de créances.

### 3.19. Résultat par action

---

Le résultat net par action avant dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Le résultat par action après dilution est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en tenant compte du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice des bons de souscription.

A la clôture, le groupe n'a pas émis de bons de souscription d'actions.

### 3.20. Information sectorielle

Le Groupe opère principalement sur deux secteurs opérationnels : la gestion d'infrastructures aéroportuaires et l'assistance en escale dans l'aviation générale. Ce dernier n'étant pas significatif à ce jour, il n'est pas pertinent de présenter une information sectorielle.

Par ailleurs, il n'y a pas de suivi par zone géographique, les clients ainsi que les actifs et passifs sont, pour la quasi-totalité, situés en France.

#### Note 4. Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019 est la suivante :

Sociétés	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de Consolidation	
			2 019	2 018	2 019	2 018
<b>Aéroports de la Côte d'Azur (ACA)</b>	Rue Costes et Bellonte BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	49347948900020	Mère	Mère	IG	IG
<b>Aéroport Golfe de Saint-Tropez (AGST)</b>	31 route du Canadel 83310 La Mole France	59718047000010	99,94%	99,94%	IG	IG
<b>SCI La Ratonnaière</b>	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	47903280700030	100%	100%	IG	IG
<b>ACA C1</b>	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	79933134300019	TUP	100%	N/A	IG
<b>ACA Holding</b>	BP 3331 06206 NICE CEDEX 3 France	81030098800013	100%	100%	IG	IG
<b>Sky Valet France</b>	3 rue de Londres 93440 Dugny France	80972293700012	100%	100%	IG	IG
<b>Sky Valet Spain</b>	C/Alfonso XII, 8 – bajo dcha., 28014 Madrid ESPANA	N/A	100%	100%	IG	IG
<b>Sky Valet Portugal</b>	Aerodromo Municipal de Cascais, 2785- 632 Sao Domingos de Rans	N/A	100%	100%	IG	IG
<b>Airport One</b>	69 boulevard Malesherbes 75008 Paris	83960659700012	49%	49%	MEE	MEE
<b>Airport Hotel</b>	69 boulevard Malesherbes 75008 Paris	83960643100014	49%	49%	MEE	MEE

IG : Intégration globale

N/A : Non applicable

MEE : Mise en équivalence

La société AGST a été considérée comme étant détenue à 100%.

#### Note 5. Principaux faits caractéristiques de la période

Le 3 avril 2019, l'Autorité de Supervision Indépendante (ASI) qui homologue les tarifs des aéroports a décidé de baisser les tarifs des redevances aéroportuaires de la société ACA de -33% à compter du 15 mai 2019. Toute l'information relative à cette décision a fait l'objet de communiqués de presse disponibles sur le site web de la société ACA.

Le 30 janvier 2019, ACA a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société SAS ACA C1, dont elle est l'associé unique. Cette décision entraîne la transmission universelle de patrimoine de la SAS à l'associé unique. Sur le plan fiscal, la dissolution a pris effet au 01/01/2019.

#### Note 6. Evénements postérieurs à la clôture

Suite à l'application de la baisse tarifaire imposée par l'Autorité de Supervision Indépendante (ASI) à compter du 15 mai 2019 et en l'absence de toute nouvelle homologation des tarifs depuis, la société ACA a prolongé sur la saison hiver les tarifs appliqués depuis le 15 mai 2019.

Ce maintien des tarifs a fait l'objet d'une plainte déposée par le Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) auprès de l'Autorité de Régulation des Transports (ART) le 30 janvier 2020, le SCARA demandant à la société ACA de moduler à la baisse la redevance passager sur la saison hiver 2019-2020.

La société ACA considère que cette demande n'est pas recevable car non conforme au code de l'aviation civile et est actuellement en train de constituer un dossier afin de justifier sa position. A ce stade d'avancement du dossier, la société considère qu'il n'y a pas lieu d'intégrer un risque dans les comptes de l'exercice 2019.

## Note 7. Ecart d'acquisition

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>15 114</b>	<b>15 114</b>
Acquisitions	-	-
Diminutions	-	-
Variations de périmètre	-	-
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>15 114</b>	<b>15 114</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>(777)</b>	<b>(777)</b>
Dotations	-	-
Reprises	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>(777)</b>	<b>(777)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>14 337</b>	<b>14 337</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>14 337</b>	<b>14 337</b>

Les écarts d'acquisition correspondent à l'acquisition en 2013, 2015 et 2016 des sociétés suivantes :

Entités	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
SA Aéroport Golfe de Saint-Tropez (AGST)	2 854	357	2 497	2 497
SCI La Ratonnière	356	45	311	311
Sky valet France	2 035	76	1 959	1 959
Sky Valet Spain	8 979	299	8 680	8 680
Sky Valet Portugal	890	-	890	890
<b>TOTAL</b>	<b>15 114</b>	<b>777</b>	<b>14 337</b>	<b>14 337</b>

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2016.

## Note 8. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Total
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>6 370</b>	<b>39 177</b>	<b>45 547</b>
Acquisitions	-	1 348	1 348
Diminutions	-	(21)	(21)
Autres variations	-	810	810
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>6 369</b>	<b>41 314</b>	<b>47 683</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>(6 002)</b>	<b>(34 493)</b>	<b>(40 495)</b>
Dotations	(150)	(2 948)	(3 098)
Reprises	-	21	21
Autres variations	-	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>(6 152)</b>	<b>(37 420)</b>	<b>(43 572)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>368</b>	<b>4 684</b>	<b>5 053</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>218</b>	<b>3 894</b>	<b>4 111</b>

Les frais de développement correspondent à des études générales engagées dans le cadre du développement des infrastructures ou de la mise en valeur des zones de la plateforme.

Les concessions, brevets et droits similaires correspondent principalement à des logiciels, notamment d'exploitation aéroportuaire.

## Note 9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent ainsi :

	Terrains	Constructions	Installations Techniques et outillage industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>82 087</b>	<b>956 318</b>	<b>78 071</b>	<b>44 268</b>	<b>35 838</b>	<b>1 196 582</b>
Acquisitions	499	11 082	2 148	50 112	2 828	66 668
Diminutions	(673)	(6 278)	(223)	-	(340)	(7 514)
Autres variations	267	36 168	1 172	(39 074)	493	(974)
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>82 181</b>	<b>997 289</b>	<b>81 168</b>	<b>55 306</b>	<b>38 818</b>	<b>1 254 762</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>-</b>	<b>(640 709)</b>	<b>(54 398)</b>	<b>-</b>	<b>(29 971)</b>	<b>(725 079)</b>
Dotations	-	(38 954)	(4 135)	0	(2 122)	(45 211)
Reprises	-	6 744	225	-	326	7 294
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>(672 918)</b>	<b>(58 308)</b>	<b>0</b>	<b>(31 766)</b>	<b>(762 995)</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>82 087</b>	<b>315 609</b>	<b>23 674</b>	<b>44 268</b>	<b>5 867</b>	<b>471 503</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>82 181</b>	<b>324 371</b>	<b>22 860</b>	<b>55 306</b>	<b>7 051</b>	<b>491 767</b>

Les acquisitions de l'année correspondent notamment au démarrage de la construction d'un bâtiment sur la zone Nord, l'aménagement d'une salle d'embarquement sur le Terminal 2 existant ainsi que l'acquisition et le renouvellement de divers matériels, équipements et logiciels d'exploitation.

Les Autres variations correspondent à des mises en service qui sont principalement liées aux nouvelles passerelles et aux aires de stationnements avions du Terminal 1.

Les principales diminutions concernent les voiries et réseaux divers suite à la mise en service du Tramway ainsi que divers équipements ayant fait l'objet de renouvellements.

## Note 10. Immobilisations financières

L'ensemble des immobilisations financières est exigible à plus d'un an.

	Titres de participation non consolidés	Prêts, dépôts et cautionnements	Total
<b>Valeurs brutes à l'ouverture</b>	<b>157</b>	<b>2 986</b>	<b>3 143</b>
Acquisitions	-	183	183
Diminutions	(36)	(199)	(235)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	(1)	1	-
<b>Valeurs brutes à la clôture</b>	<b>120</b>	<b>2 971</b>	<b>3 091</b>
<b>Dépréciations cumulées à l'ouverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Dépréciations cumulées à la clôture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeurs nettes à l'ouverture</b>	<b>157</b>	<b>2 986</b>	<b>3 143</b>
<b>Valeurs nettes à la clôture</b>	<b>120</b>	<b>2 971</b>	<b>3 091</b>

## Note 11. Stocks et en-cours

	31/12/2019			31/12/2018
	Valeur brute	Dépréciations cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Stock de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	1 171	-	1 171	987
Stocks de marchandises	286	-	286	328
<b>Total</b>	<b>1 457</b>	<b>-</b>	<b>1 457</b>	<b>1 315</b>

## Note 12. Clients et autres créances

	31/12/2019	Dépréciations	Valeur nette	31/12/2018	Variation totale	Variation de la période	Reclass.
Clients et comptes rattachés - Brut	31 519	(1 495)	30 024	33 620	(2 101)	(2 101)	-
Dépréciations des créances clients	(1 495)	-	-	(1 625)	131	131	-
<b>Clients et comptes rattachés - Net</b>	<b>30 024</b>	-	<b>30 024</b>	<b>31 995</b>	<b>(1 971)</b>	<b>(1 971)</b>	-
Autres créances d'exploitation	886	-	886	600	286	286	-
Créances fiscales et sociales	16 975	-	16 975	8 624	8 351	8 351	-
Comptes courants	5 599	-	5 599	2 275	3 324	3 324	-
Autres créances diverses	315	-	315	1 352	(1 037)	(1 037)	-
Charges constatées d'avance	912	-	912	1 010	(98)	(98)	-
<b>Total autres créances</b>	<b>24 687</b>	-	<b>24 687</b>	<b>13 861</b>	<b>10 826</b>	<b>10 826</b>	-
<b>Total</b>	<b>54 711</b>	<b>(1 495)</b>	<b>54 711</b>	<b>45 856</b>	<b>8 855</b>	<b>8 855</b>	-

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des contrats de baux commerciaux, de maintenance informatique et autres charges d'exploitation.

Les créances du Groupe ont une échéance à moins d'un an.

## Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Composantes de la trésorerie	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	-	450
Disponibilités et équivalents	27 650	31 272
<b>Trésorerie à l'actif du bilan</b>	<b>27 650</b>	<b>31 722</b>
Découverts bancaires et équivalents	(20)	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>27 631</b>	<b>31 722</b>

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des bons du trésor.

## Note 14. Capital

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 148 000 euros. Il est composé de 148 000 actions ordinaires de 1 euro chacune.

## Note 15. Autres fonds propres

La société ACA gère une activité aéroportuaire concédée par l'Etat français. Le contrat de concession prévoit notamment la remise des actifs en fin de concession pour une valeur de 0 €. Cette disposition entraîne la constatation d'amortissements de caducité (cf. note 3.5 point sur les actifs concédés) par le compte de résultat et dont la contrepartie se trouve au passif du bilan dans le poste « droit du concédant ». En outre les biens apportés à titre gratuit par le concédant à l'origine ou en cours de concession sont portés à l'actif en contrepartie du « droit du concédant ».

Au 31 décembre 2019, le poste « droit du concédant » se décompose de la manière suivante :

	Montant au 31/12/2018	Augmentation 2019	Diminution 2019	Montant au 31/12/2019
Droit du concédant HT	19 992	-	5	19 987
Amort Droit du concédant	(7 226)	-	-	(7 226)
Droit du concédant TVA	1 185	-	-	1 185
Part de l'amort. Technique des biens amortis en caducité	(7 587)	(1 588)	-	(9 175)
Amortissement caducité sur biens non renouvelables	35 130	2 916	-	38 046
Amortissement caducité sur biens renouvelables	44 162	8 043	169	52 036
Droit du concédant subvention BNR	-	5 454	-	5 454
<b>TOTAL</b>	<b>85 656</b>	<b>14 825</b>	<b>174</b>	<b>100 307</b>

Les amortissements de caducité sur les biens non renouvelables correspondent à la caducité d'une part sur les terrains apportés par le concessionnaire et d'autre part sur les travaux de gros œuvre et de terrassement des infrastructures réalisés ces dernières années et dont la durée d'amortissement technique dépasse l'échéance de fin de concession.

Conformément aux dispositions applicables aux actifs concédés, lorsqu'une subvention finance un bien non renouvelable, celle-ci est portée au passif dans le droit du concédant au lieu d'être portée dans le poste « subventions d'investissement ».

## Note 16. Provisions pour risques et charges

- Variation**

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
<b>Valeurs au 31/12/2018</b>	<b>460</b>	<b>7 639</b>	<b>8 100</b>
Dotations	334	1 277	1 611
Reprises consommées	-	-	-
Reprises non consommées	(214)	-	(214)
<b>Valeurs au 31/12/2019</b>	<b>580</b>	<b>8 916</b>	<b>9 497</b>

- Provision pour risques et charges**

En août 2019, la Direction Générale des Impôts a avisé la société qu'elle allait faire l'objet d'un contrôle fiscal sur la Cotisation Foncière des Entreprises de 2016 à 2019 et sur la Taxe Foncière 2019. A la date de clôture, l'avancement du contrôle et les échanges intervenus avec l'administration fiscale ne permettent pas d'estimer l'impact de ce contrôle. Par conséquent aucune provision pour risque n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2019.

- **Hypothèses actuarielles de la provision pour engagements de retraite**

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans chacune des entités du groupe lorsque celles-ci disposent d'une obligation entrant dans les critères de comptabilisation de cet engagement (cf. note 3.16). Seules les hypothèses de la société ACA sont présentées ci-dessous car la provision représente la quasi-totalité des engagements du groupe.

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation (Taux Iboxx)	0,77%	1,57%
Age de départ à la retraite CADRES et ETAM	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite EMPLOYE	62 ans	62 ans
Taux de progression des salaires	2,40%	2,40%
Table de mortalité	INSEE F 2011-2013	INSEE F 2011-2013

Le taux annuel d'actualisation correspond au taux IBOXX AA+ 10 ans.

Le Turn-over est évalué par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle sur la base des statistiques des cinq dernières années.

### Note 17. Dettes financières

	Emprunts bancaires	Découverts bancaires et équivalents	Autres dettes financières	Total
<b>Valeurs au 31/12/2018</b>	<b>175 144</b>	<b>0</b>	<b>4 255</b>	<b>179 399</b>
Augmentation	18 000	-	1 385	19 385
Diminution	(17 313)	-	(946)	(18 259)
Variation nette	-	20	-	20
<b>Valeurs au 31/12/2019</b>	<b>175 831</b>	<b>20</b>	<b>4 694</b>	<b>180 544</b>

L'augmentation de l'encours de dette au 31/12/2019 s'explique par la mobilisation d'un nouvel emprunt de 18M€.

Les autres dettes financières comprennent principalement des dépôts de garantie reçus et les intérêts courus non échus sur emprunts.

- **Echéancier**

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	17 739	67 354	90 738	175 831
Autres dettes financières	485	4 209	-	4 694
Découverts bancaires et équivalents	20	-	-	20
<b>Total</b>	<b>18 244</b>	<b>71 562</b>	<b>90 738</b>	<b>180 544</b>

Les emprunts ci-dessous font l'objet d'une couverture essentiellement sous forme de swap afin de limiter le risque de taux :

	Notionnel < 1 an	1 an < Not < 5 ans	Notionnel > 5 ans	Total
Payeur fixe/ Receveur variable	3 449	13 876	12 322	29 647
Autres	736	2 945	1 705	5 386
<b>Total</b>	<b>4 185</b>	<b>16 821</b>	<b>14 027</b>	<b>35 033</b>

## Note 18. Dettes non financières

	31/12/2019	31/12/2018	Variation totale	Variation de la période	Reclass.	Dettes sur immos
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>19 783</b>	<b>16 609</b>	<b>3 174</b>	<b>3 174</b>	<b>(0)</b>	-
Dettes fiscales et sociales	30 732	33 155	(2 423)	(2 388)	(35)	-
Dettes sur acquisition d'immobilisations	28 677	27 658	1 019	-	-	1 019
Dividendes à payer	12 063	-	12 063	12 063	-	-
Autres dettes	13 433	12 790	643	643	-	-
Produits constatés d'avance	534	550	(16)	(16)	-	-
<b>Total autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>85 439</b>	<b>74 153</b>	<b>11 286</b>	<b>10 303</b>	<b>(35)</b>	<b>1 019</b>
<b>Total dettes non financières</b>	<b>105 222</b>	<b>90 762</b>	<b>14 460</b>	<b>13 477</b>	<b>(35)</b>	<b>1 019</b>

## Note 19. Résultat financier

Le résultat financier du groupe s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Produits des participations et valeurs mobilières	33	53
Intérêts reçus et produits assimilés	84	123
Intérêts versés et charges assimilées	(3 958)	(3 993)
Résultat net de change	(3)	(2)
Dotations nettes aux provisions	-	(1)
<b>Résultat financier</b>	<b>(3 844)</b>	<b>(3 820)</b>

## Note 20. Résultat exceptionnel

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	420	3 498
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(57)	(36)
Produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital	(200)	625
Dotations nettes aux provisions	(165)	(5)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(2)</b>	<b>4 082</b>

En 2018, les produits exceptionnels comprenaient les produits de cessions d'actifs et les indemnités perçues suite à la signature de protocoles entre la société ACA et la DGAC autorisant l'échange de terrains et bâtiments dans le cadre du projet de développement de la Zone Nord de l'Aéroport de Nice.

## Note 21. Impôts sur le résultat

Les taux d'impôt utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont les suivants :

Taux d'impôt	2019	2018
France	34,43%	34,43%
Portugal	21,00%	21,00%
Espagne	25,00%	25,00%

- **Charge d'impôt de l'exercice**

	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles	(21 516)	(27 911)
Impôts différés	1 651	1 437
<b>Total</b>	<b>(19 865)</b>	<b>(26 474)</b>

- **Impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale, ce qui est notamment le cas dans le cadre de l'intégration fiscale au niveau d'ACA.

	31/12/2019	31/12/2018
Sur frais d'acquisition de titres	-	41
Sur reports fiscaux déficitaires	-	-
Sur différences temporaires	-	16
<b>Impôt différé actif</b>	<b>-</b>	<b>57</b>
Sur frais d'acquisition de titres	16	27
Sur reports fiscaux déficitaires	175	197
Sur caducité	(10 073)	(11 667)
Sur différences temporaires	876	1 080
Sur passif social apporté et autres provisions	2 468	2 119
<b>Impôt différé passif</b>	<b>(6 537)</b>	<b>(8 245)</b>

L'impôt différé passif sur caducité porte sur les amortissements de caducité au 1<sup>er</sup> janvier 2008 repris par les capitaux propres et réintégrés fiscalement au rythme des amortissements techniques des biens afférents (article 19 de la loi d'Avril 2005).

- **Rationalisation de la charge d'impôt**

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net des sociétés intégrées	37 637	51 943
Charge d'impôt	(19 865)	(26 474)
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>57 502</b>	<b>78 417</b>
Taux de droit commun	34,43%	34,43%
<b>Charge théorique d'impôt</b>	<b>(19 798)</b>	<b>(26 999)</b>
Incidence des différences permanentes	122	(333)
CICE	-	800
Différentiel de taux	(248)	(14)
Crédits d'impôts	61	92
Autres	(1)	(22)
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(19 865)</b>	<b>(26 474)</b>

Suite à l'adoption de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 comportant une mesure visant à renforcer la diminution de l'impôt sur les sociétés, la dette d'impôt est calculée en appliquant les taux de 34,43% (pour 2019), 32,02% (pour 2020), 28,41% (pour 2021) et 25,83% (à compter de 2022). Ces taux d'impôt comprennent l'impact de la contribution additionnelle de 3.3% dont le Groupe est redevable.

- **Impôts différés actifs sur déficits fiscaux**

	Montant net à l'ouverture	Déficits activés	Déficits consommés	Déficits non consommés	Montant net à la clôture
Sky Valet France	679	-	-	-	679
<b>TOTAL</b>	<b>679</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>679</b>
<b>Impôt différé actif correspondant (taux en vigueur)</b>	<b>235</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>235</b>
<b>Impôt différé actif correspondant (taux d'IS à venir)</b>	<b>197</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>175</b>

## Note 22. Personnel

Au 31 décembre 2019, l'effectif moyen total (ETC) était de 678 personnes (contre 677 à fin 2018).

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et intéressement	(29 457)	(30 451)
Participation	(2 385)	(3 040)
Charges sociales	(13 457)	(15 098)
CICE	-	800
<b>Total</b>	<b>(45 300)</b>	<b>(47 789)</b>

## Note 23. Engagements hors bilan

- **Engagements reçus**

### Garanties bancaires

Garanties Reçues des Clients	<b>14 381 K€</b>
Garanties Reçues Construction	<b>7 712 K€</b>
Garanties Reçues des Fournisseurs immobilisations sur Retenues de Garantie	<b>5 063 K€</b>

### Garanties de passif

Dans le cadre de l'acquisition des titres d'AGST, la société Aéroports de la Côte d'Azur bénéficie de la part du vendeur d'une garantie couvrant des risques spécifiques identifiés lors de l'acquisition. Cette garantie n'est pas limitée dans le temps.

- **Engagements donnés**

### Garanties bancaires

Nantissement Crédit Coopératif	<b>787 K€</b>
Garantie bancaire en faveur de Atout France	<b>30 K€</b>
Garantie bancaire en faveur de la Direction générale des Douanes (ACM)	<b>150 K€</b>
Garantie bancaire en faveur de la C.P.S.S.P.	<b>64 K€</b>

- **Engagements réciproques**

La Société Aéroports de la Côte d'Azur dispose d'une enveloppe résiduelle de 18M€ sur une enveloppe initiale de 100 M€ auprès de la B.E.I. mobilisable jusqu'en mars 2021.

## **Note 24. Informations relatives aux parties liées**

---

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance**

Le Président du Conseil de Surveillance reçoit une rémunération de 12 000€ par an. Concernant le Directoire, seul le Président a reçu une rémunération au titre de sa fonction de présidence.

- **Relations avec des parties liées**

Il n'y a pas de transactions effectuées avec des parties liées qui ne seraient pas réalisées à des conditions de marché.

## **Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes**

---

Les honoraires des Commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes consolidés du Groupe ACA et de ses filiales s'élèvent à 180 K€ (frais de déplacement inclus) au titre de l'exercice 2019 (contre 172,2 K€ en 2018).